



COMMUNIQUÉ

STATISTIQUES / ENTREPRISES / RNE / GUICHET UNIQUE / MISSION

Positionnement de Sirene par rapport au RNE : quels enjeux ?

L'Inspection générale (IG) a annoncé aux organisations syndicales le 25 mars dernier le lancement d'une **mission sur le positionnement de Sirene par rapport au répertoire national d'entreprises (RNE)**. **Pour la CFE-CGC, ce sujet est sensible**, avis partagé par l'administration qui a employé le même adjectif pour qualifier la mission, deux ans à peine après la mise en route délicate du Guichet unique. C'est **l'avenir de l'une de nos missions phare**, de plusieurs outils et de nos compétences internes qui est engagé. Pour la CFE-CGC, c'est l'occasion de réaffirmer le **rôle majeur de Sirene** en tant que répertoire garant de la qualité de l'identification des entreprises et de leur statut économique, ainsi que colonne vertébrale de la statistique d'entreprises française.

Nous identifions **cinq enjeux majeurs** : la qualité des statistiques d'entreprise, la couverture des répertoires, un risque de perte de compétence, un risque de dilution de l'image publique de l'Insee et les effets collatéraux sur le LEI (*legal entity identifier*). Ces enjeux sont détaillés [dans notre dossier web](#).

À ce stade, **la CFE-CGC formule plusieurs demandes** :

- Être entendue officiellement dans le cadre de la mission IG Insee / IGF / CGE
- Que cette mission de l'Inspection générale entende également :
 - les équipes Sirene
 - les services producteurs et utilisateurs de la statistique d'entreprise, au niveau chef de division
 - les SSM producteurs de statistique d'entreprise (Dares, SIES, SDES)
 - les représentants des partenaires fiscaux et sociaux de Sirene
- Un engagement clair de l'État sur le maintien du rôle structurant de l'Insee dans la gestion, le traitement et la diffusion des données d'identification, passant par le maintien de Sirene comme colonne vertébrale de la statistique d'entreprises et garant de la qualité du répertoire
- La constitution d'une instance de dialogue social dédiée à la gouvernance des répertoires d'entreprises, voire à l'ensemble des répertoires
- Une évaluation ex-ante concertée avec les services métier et les représentants du personnel des impacts induits par différents scénarios de repositionnement : quels métiers, quelles compétences à requalifier, quels accompagnements pour les sites concernés ?
- Une communication transparente et franche auprès des agents de l'Insee sur les conclusions de la mission.

Sirene et le répertoire national d'entreprises (RNE)

Qui fait quoi ?

Le répertoire Sirene, créé en 1973 et géré par l'Insee, constitue un pilier du système statistique public et de l'analyse économique en France. Il a donc une double vocation :

- un répertoire inter-administratif qui permet l'identification des unités légales et de leurs établissements selon des critères partagés avec les partenaires fiscaux et sociaux qui en sont les utilisateurs administratifs de premier rang ;
- un référentiel pour l'ensemble de la statistique publique en France dans les domaines de la statistique d'entreprises, de l'emploi, des revenus, des études territoriales etc.

Dans le cadre du répertoire Sirene, l'Insee remplit une mission fondamentale consistant à attribuer les numéros Siren/Siret et le code APE. Depuis la mise en service de l'API Sirene (*application programming interface*), des dizaines de systèmes d'informations d'administrations y sont par ailleurs interfacés.

Le répertoire national d'entreprises (RNE) est un répertoire plus récent, institué en 2021 dans le cadre de la loi PACTE et géré par l'INPI. Il centralise principalement des données d'identification juridique des entreprises.

Deux répertoires en concurrence ?

Avec la mise en place du Guichet unique en janvier 2023, la chaîne de traitement des formalités d'entreprises a été profondément impactée. L'Insee conserve seul la vision globale et la capacité à immatriculer l'ensemble des acteurs de l'économie française.

L'Insee reste également au cœur du dispositif en assurant la gestion opérationnelle : il attribue les numéros d'identification, crée les unités légales et leurs établissements, assure la codification des APE, met à jour et analyse les informations issues des événements transmis par l'INPI et les partenaires.

Aujourd'hui, les deux répertoires se retrouvent en interaction étroite ce qui pose la question du rôle de chacun et ouvre la porte à la tentation de faire des économies. Selon nous, les gains potentiels de productivité sont illusoire (voir [notre dossier web](#)).

Pour en savoir plus :

- Notre [Dossier web](#) présentant les enjeux, nos demandes avec des références à la réglementation
- Notre [dossier imprimable](#)

Pour nous contacter

dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

Titulaires

Jean-Philippe DE PLAZAOLA,
Sébastien CHÉRON

Suppléants

Catherine PORTAL,
Salvatore DI MARIA

**Des élus mobilisés
pour vous représenter
et vous accompagner !**